



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 20 juillet 2009***  
**D - 20090435**

***Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

## **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

## **Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,  
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Jardin botanique. Dépôt d'un buste de Linné. Convention.  
Signature. Autorisation.***

Mme Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du tricentenaire de la naissance de Carl von Linné naturaliste suédois, la Société Linnéenne de Bordeaux a fait réaliser par l'artiste Lucie Geffré le buste du père de la classification du vivant, et à souhaité en faire le dépôt devant l'entrée du Jardin Botanique.

Ce dépôt est consenti pour une durée de dix ans, renouvelable.

Une convention a été établie stipulant les obligations des deux parties.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne WALRYCK  
Adjoint au Maire**

# **Convention de dépôt du buste de Carl Von Linné au Jardin Botanique de Bordeaux.**

Entre les soussignés :

La ville de bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal du  
reçue en Préfecture de la Gironde le  
désigné aux présentes sous le vocable, le DEPOSITAIRE

D'UNE PART

et

La Société Linnéenne de Bordeaux représentée par son Président Monsieur Bruno CAHUZAC  
désigné aux présentes sous le vocable, le DEPOSANT

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

## ARTICLE 1 : DESCRIPTION – NATURE DE L'OBJET

La Ville de Bordeaux autorise le dépôt, sur le parvis du Jardin Botanique d'une sculpture en bronze représentant un buste de Carl von Linné naturaliste suédois.

Cette œuvre, a été réalisée par l'artiste Lucie Geffré à la demande de la Société Linnéenne de Bordeaux, et financée par la Société IKEA de Bordeaux Lac, l'ambassade de Suède ainsi que par la Société Linnéenne de Bordeaux.

Elle est installée sur une stèle édifée par la Ville de Bordeaux.

## ARTICLE 2 : OBJET DU DEPOT

La Ville de Bordeaux, bénéficiaire du dépôt en sa qualité de propriétaire du Jardin botanique, s'engage à ce que cette œuvre soit exposée dans de bonnes conditions d'entretien.

## ARTICLE 3 : RESPONSABILITÉ

La Ville de Bordeaux, dépositaire, s'engage à ne pas transférer l'œuvre dans un autre lieu qui ne serait plus directement sous sa responsabilité et qui ne bénéficierait pas des mêmes dispositifs de sécurité.

En cas de nécessité, le transfert devra préalablement être autorisé par écrit par la Société Linnéenne de Bordeaux.

## ARTICLE 4 : RESTAURATION

Le dépositaire s'engage à avertir le déposant de toute dégradation de l'état de l'œuvre déposée. Aucune restauration ne pourra être entreprise sans l'accord de la Société Linnéenne de Bordeaux.

Tous les frais de restauration seront à la charge de la Ville de Bordeaux.

#### ARTICLE 5 : DUREE DU DEPOT

Le dépôt est consenti pour une durée renouvelable de 10 ans qui commencera à courir à compter de la signature de la présente convention.

La présente convention pourra être reconduite par avenant.

L'œuvre déposée sera restituée au plus tard dans les six mois suivant la date d'expiration du dépôt.

Le déposant devra signifier la non reconduction du dépôt par lettre de notification adressée au plus tard dans les six mois avant l'expiration de la période en cours.

#### ARTICLE 6 : FRAIS OCCASIONNES PAR LE DEPOT

Le dépositaire s'engage à supporter les frais de toute nature occasionnés par le dépôt, notamment les conséquences de vol et dégradations.

Les frais de transport et d'installation de l'œuvre sont pris en charge par la Ville de Bordeaux.

#### ARTICLE 7 : ASSURANCE

La Ville de Bordeaux étant son propre assureur pour les œuvres prises en dépôt dans ses locaux, aucune attestation d'assurance ne sera fournie, la ville dédommageant le propriétaire dans l'hypothèse où un dommage surviendrait.

#### ARTICLE 8 : COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX Cedex

Pour la Société Linnéenne de Bordeaux, 1, Place Bardineau 33000 BORDEAUX

Fait à bordeaux le

Pour la Ville de Bordeaux Pour le Maire	Pour la Société Linnéenne de Bordeaux Son Président
L'Adjoint au Maire Anne WALRYCK	Monsieur Bruno CAHUZAC